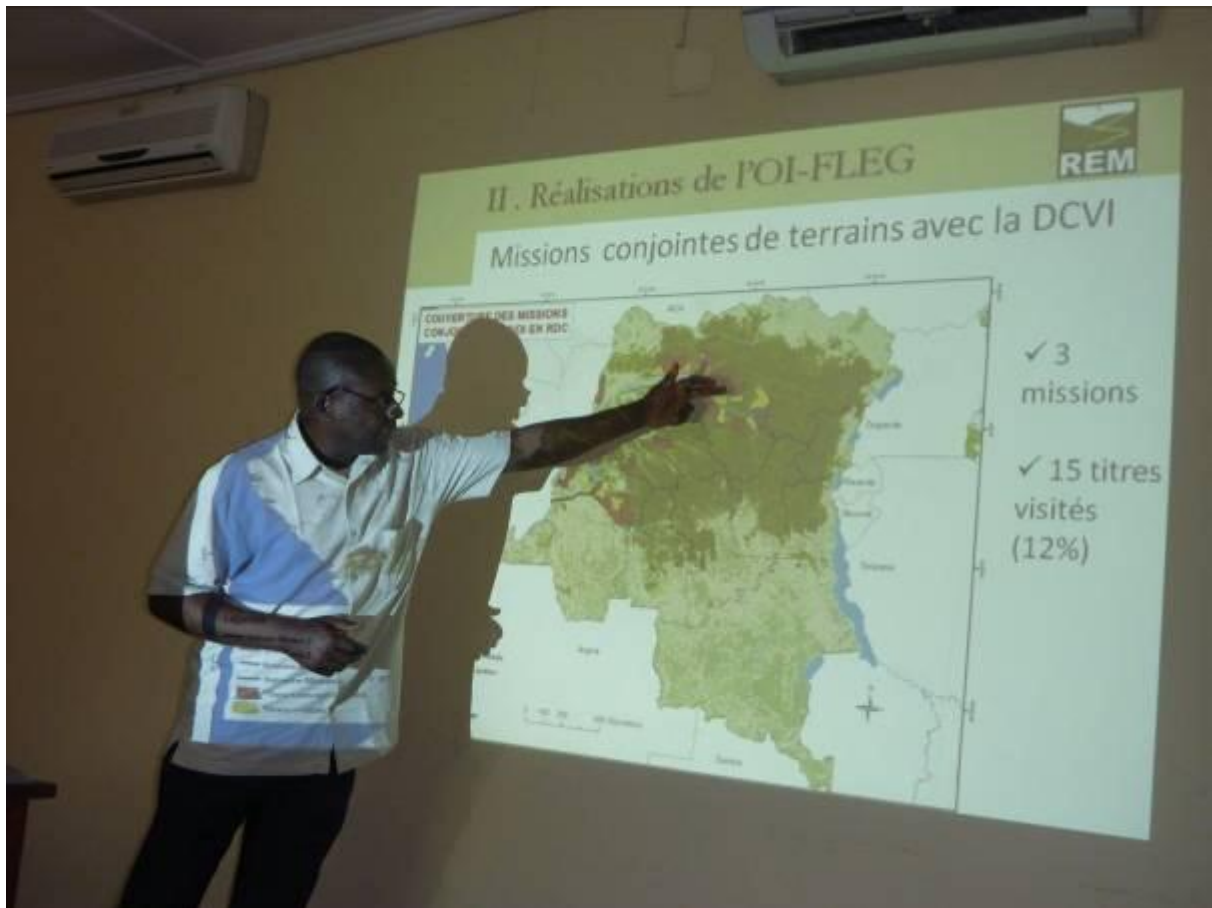


Projet « Observation Indépendante de l'application de la loi forestière et de la gouvernance (OIFLEG) en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »



BP 254, Brazzaville, République du Congo
Tel (242) 06 660 24 75 Email : poif_congo@yahoo.fr

Rapport de la séance de travail avec les Organisations de la Société Civile (OSC) du Bassin du Congo, les 14 et 15 juin 2012 à Brazzaville



Brazzaville, juin 2012



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne (contrat de subvention n° 2010/220-570 ayant pour bénéficiaire Forests Monitor) et de UK DFID. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Forests Monitor et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne ou du DFID.

Introduction

Dans la continuité de la formation préparatoire aux enquêtes organisée et animée par l'OI-FLEG en mars et des missions de collecte d'informations menées par les Organisations de la Société Civile (OSC) du bassin du Congo sous-traitantes du projet, s'est tenue une séance de travail avec ces mêmes OSC les 14 et 15 juin à Brazzaville.

4 OSC du Bassin du Congo (Cameroun, République Démocratique du Congo, Gabon, République centrafricaine) et leurs partenaires nationaux ont bénéficié d'un financement de l'OI-FLEG, pour mener une mission de collecte d'informations sur les illégalités forestières et les mécanismes de gestion participative des concessions forestières dans leur pays d'origine. Elles se sont principalement focalisées sur les aspects d'ordre socio-économique.

Cette nouvelle rencontre a permis de faire le bilan des missions, de partager les résultats de la mise en pratique sur le terrain des acquis de la formation, de dresser un état des lieux de la gouvernance forestière dans la sous région et d'échanger sur les perspectives d'avenir pour l'observation en Afrique centrale. Cette séance de travail s'inscrit dans la dynamique des activités d'appui aux OSC régionales et rencontres pour approfondir des thématiques de gouvernance. Elle visait à offrir aux participants la possibilité de capitaliser sur les bonnes pratiques développées et d'améliorer la méthodologie de l'Observation Externe (OE).

Après une évaluation des capacités techniques et opérationnelles des OSC à collecter et rapporter des informations et données fiables sur les illégalités et les cas de non-conformité à la grille de légalité APV/FLEGT de chaque pays, l'OI-FLEG a fourni des formations complémentaires et animé des échanges de partage d'expérience. Deux membres de l'OI-FLEG RDC, mise en œuvre par REM, ont également pris part aux échanges et présenté leur travail. La séance s'est conclue sur un partage des ambitions des OSC présentes et un rappel sur le modèle développé par CAGDF en République du Congo (OI-FLEG + réseau d'observateurs externes) ainsi que de l'organisation sous régionale FLAG (Field Legality Advisory Group) d'appui aux OI-FLEG et OE nationales, en cours de création.

I. Bilan des missions des OSC de la sous région

1. Aperçu des résultats et recommandations par pays

En RCA, CIEDD, en partenariat avec MEFP (Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées) et CAPE (Association Centrafricaine pour la Protection de l'Environnement), n'a pu constater aucune illégalité à proprement parler au regard des concessions et des indicateurs de la grille de légalité APV FLEGT choisis pour cette mission d'observation. Le choix de l'objet de l'enquête et le niveau de maîtrise de la méthodologie expliquent en partie cette apparente absence d'illégalités et de problèmes de gouvernance. Certaines insuffisances ont cependant été relevées relativement aux textes de lois (parfois insuffisamment précis ou présentant des vides juridiques) et à la grille de légalité, qui ne prend pas (du tout ou assez) en compte certains aspects sociaux et environnementaux, comme la validation au niveau local des études socio-économiques avant soumission à l'approbation du Ministère; l'implication de la société civile dans le processus d'attribution des permis d'exploitation -du lancement de l'appel d'offre jusqu'à la délivrance en passant par le dépouillement des offres; le respect des droits coutumiers d'accès et d'usage conformément au code forestier ; etc.

Au Gabon, Brainforest et Environnement Sans Frontière (ESF) se sont intéressés à une concession pour laquelle de nombreuses plaintes avaient été rapportées. Etant donné le

manque d'ouverture aux activités d'observation indépendante dans ce pays, la mission de collecte n'a pas pu procéder à la triangulation des faits rapportés, faute d'avoir eu accès à la documentation requise et d'avoir pu rencontrer les interlocuteurs nécessaires au niveau de la société d'exploitation et de l'administration forestière. La mission rapporte que le cahier des charges qui devrait compléter le plan d'aménagement de la société concernée ne semble pas exister et note qu'aucune mission d'inspection de l'Administration des Eaux et Forêts n'a eu lieu afin de s'assurer de la prise en compte des clauses contractuelles du cahier des charges.

Cameroun Ecologie et CAFT (Coopérative Agro-Forestière de la Trinationale) ont travaillé sur la conformité des activités d'exploitation de trois sociétés forestières avec la grille de légalité de l'APV FLEGT en vigueur au Cameroun afin de mesurer le niveau de prise en compte des obligations fiscales et sociales par ces sociétés. Il ressort que même si la certification FSC a des objectifs communs avec le processus FLEGT, les sociétés d'exploitation forestière déjà certifiées FSC ne pourraient pas automatiquement prétendre à une autorisation FLEGT puisque les critères pour obtenir cette dernière sont plus nombreux et approfondis. Malgré des signes positifs : paiement régulier de la redevance forestière annuelle, existence d'un plan d'aménagement pour chacune des trois concessions forestières observées et réalisation des études socio-économiques par les entreprises forestières, la mise en œuvre du cahier des charges auprès des communautés riveraines est entachée de nombreuses irrégularités et d'une faible participation des communautés locales et surtout autochtones dans l'élaboration des plans d'aménagement et des cahiers des charges.

En RDC, OCEAN et FJRN (Forum des Jeunes pour les Ressources Naturelles) ont focalisé leur mission sur le respect des dispositions relatives aux réalisations socioéconomiques par les entreprises forestières ainsi que les conditions des travailleurs au sein d'un échantillon de concessions forestières dans la province de Bandundu. L'impossibilité d'entrer en contact avec les sociétés concernées et de se procurer l'intégralité de la documentation nécessaire auprès de l'administration forestière locale ne permet pas la triangulation des données rapportées. La mission rapporte des conflits au sein et entre les communautés locales relativement à l'exploitation des concessions étudiées, des conditions de vie pour les employés des sociétés concernées qui laissent à désirer ou encore le manque d'indépendance des syndicats des travailleurs.

2. Evaluation des OSC sous traitées par l'OI-FLEG

Les OSC sous-traitées sont généralement appliquées à suivre la méthodologie inculquée par l'OI-FLEG et ont plutôt bien établi les faits, même si certaines lacunes persistent, notamment sur la formulation des observations (pas assez objectives et/ou mal documentées) et des recommandations (trop génériques, pas assez spécifiques et concrètes, ne s'appuyant pas suffisamment sur les textes de loi en vigueur).

Du point de vue du respect des obligations contractuelles, l'OI-FLEG s'applique à imposer les mêmes procédures, financières notamment, que celles qui régissent son propre contrat de financement, à savoir celles de l'Union Européenne et du UK DFID. L'OI-FLEG s'attache en effet à ce que les OSC bénéficiant de son appui ne développent pas seulement leurs capacités techniques en matière d'observation indépendante mais également leurs capacités organisationnelles et institutionnelles, pour les aider à améliorer la gestion de leurs prochains financements.

Partant de ces constats, des formations complémentaires sur les aspects méthodologiques et de reporting ont été dispensées le deuxième jour de la rencontre par l'équipe OI-FLEG.

3. Feedback des OSC à l'OI-FLEG

L'OI-FLEG, dans l'objectif d'améliorer son appui et suivi des OSC qu'il finance, a soumis à chaque participants un questionnaire d'évaluation de l'activité régionale du projet (sélection d'OSC dans la sous région ; formation de ces dernières ; financement d'une mission de collecte d'information par pays ; appui et suivi de la mission ; restitution et formation complémentaire).

De l'analyse des commentaires et recommandations fournies par les 16 participants à cette activité, il ressort que tous les participants sont généralement satisfait de l'activité qui leur a permis de bien distinguer OI-FLEG avec mandat/protocole d'accord et Observation Externe, d'acquérir une première expérience ou une expérience supplémentaire de terrain et d'équiper leur organisation en matériel utile aux activités d'observation indépendante. Toutes indiquent qu'elles vont continuer à appliquer la méthodologie transmise et à exploiter les modèles de fiche de collecte et rapports fournis par l'OI-FLEG.

L'OI-FLEG a également recueilli les avis et attentes des OSC vis-à-vis du Manuel Pratique d'Observation Indépendante dont une nouvelle version, plus pratique et orientée vers l'Observation Externe, est en cours d'élaboration. Ces recommandations vont directement influencer la forme et le contenu du nouveau manuel, que l'OI-FLEG souhaite plus pratique et plus adapté aux activités d'observation externe.

II. Points clés des échanges sur la gouvernance forestière et l'OI dans le bassin du Congo

- ◆ L'élaboration de textes relatifs à l'exploitation et à la gestion des forêts sans véritable politique forestière est un problème récurrent dans les pays de la sous région. Une telle politique permettrait d'harmoniser la révision et l'élaboration des textes et toutes les initiatives relatives au secteur forestier, en prévenant les conflits.
- ◆ Il a été rappelé que les APV résultent d'une démarche Volontaire visant au respect des lois et réglementations forestières et à l'amélioration de la gouvernance. Les OSC demandent donc à ce que les gouvernements qui se sont engagés dans le processus FLEGT respectent leurs engagements.
- ◆ La grille de légalité de l'APV FLEGT de chaque pays est basée sur les textes de loi en vigueur. Pour faire évoluer cette grille, il s'agit en premier lieu d'amender ou compléter les textes et réglementations.
- ◆ Des efforts d'amélioration de la gouvernance doivent être faits par et au bénéfice de tous les niveaux : Etat, Exploitant, Société civile.
- ◆ Les observateurs indépendants doivent fournir des recommandations objectives, spécifiques et concrètes, dans une démarche constructive : si des textes existent, en suggérant des amendements ou compléments et dans le cas contraire en formulant des propositions exploitables par les autorités compétentes ou les entités visées.

- ◆ La transparence est primordiale pour la bonne conduite des activités d'observation indépendante. L'APV permet de clarifier quelles informations doivent être mis à la disposition du public.
- ◆ Les insuffisances constatées en matière de contrôle forestier posent la question de la validité des autorisations FLEGT : si aucune ou trop peu de vérification est faite sur le terrain, comment peut-on garantir la légalité du bois ? Un renforcement des capacités de contrôle est donc primordial pour renforcer la loi et sa mise en application.
- ◆ Des tests de la grille de légalité, préalables à la mise en œuvre de l'APV FLEGT, sont nécessaires pour juger des écarts entre les textes et la réalité, et réajuster le contenu et les modalités de mise en œuvre en conséquence.
- ◆ La définition de la légalité spécifique à chaque APV FLEGT constitue la porte d'entrée de l'observation indépendante qui doit 1) comprendre la loi ; 2) vérifier l'adéquation entre les faits sur le terrain et ce que prévoient les textes ; 3) faire des recommandations pour parer aux écarts qui peuvent être constatés et documentés ; 4) assurer un suivi (+ lobby des Observateurs Externes et des OSC/ONG) pour une prise en compte effective des propositions faites et la prise d'actions concrètes par les autorités compétentes.
- ◆ Harmoniser la méthodologie et les pratiques des observateurs indépendants dans la sous région leur permet de gagner en visibilité et en crédibilité. Dynamiser les échanges entre les OSC menant des activités d'observation indépendante contribue à capitaliser sur les acquis et expériences, tout en facilitant la coordination des actions.

III. Bilan de l'activité régionale du projet OI-FLEG

La composante régionale du projet OI-FLEG RC en appui aux APV FLEGT dans le bassin du Congo a permis:

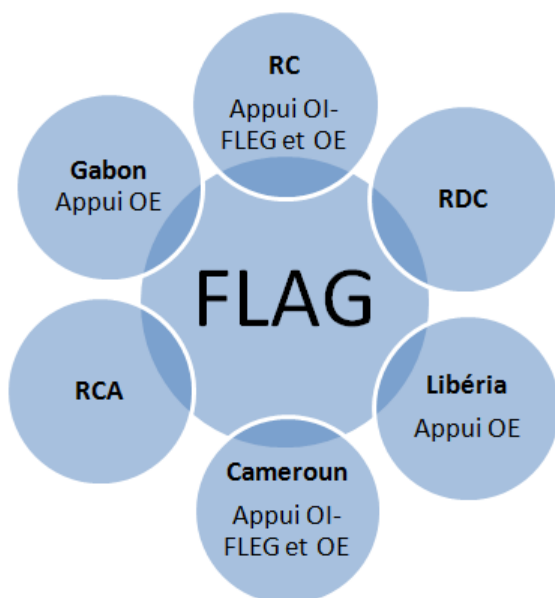
- L'amélioration des capacités d'application des techniques d'OI aux indicateurs socio-économiques des grilles de légalité par les OSC sélectionnées ;
- La conduite d'une mission de collecte de données par des Observateurs Externes dans chacun des pays suivants : Cameroun, RCA, Gabon et RDC ;
- L'acquisition d'une méthodologie commune pour les OSC menant des activités d'observation indépendante dans le bassin du Congo qui ont participé à cette activité ;
- L'élaboration d'un canevas commun pour les rapports d'enquête -sous forme de base de données ;
- Des échanges sous régionaux sur des problématiques liées à la gouvernance forestière et à l'observation indépendante pour une coordination accrue des multiples initiatives/projets en cours et à venir.

Conclusions et recommandations

Au total 18 participants de 10 OSC ont participé à cette seconde rencontre sous-régionale de la phase II du projet OI-FLEG.

Le sérieux et le niveau d'investissement dont les OSC de la sous région ont fait preuve tout au long de cette activité témoignent de leur engagement dans la négociation et la mise en œuvre de l'APV-FLEGT dans leur pays. Les difficultés de collecte des informations qu'elles rapportent témoignent des défis que les Observateurs Externes (sans protocole d'accord avec le gouvernement) s'appliquent à relever. Les irrégularités et nombreuses insuffisances liées à la gestion et à l'exploitation des concessions forestières et à la gouvernance qu'elles ont constaté indiquent que de nombreux efforts de la part des états engagés dans le processus FLEGT restent nécessaires pour garantir la légalité du bois.

L'équipe de l'OI-FLEG a sensibilisé les participants au fait que pour être garantes du respect de la légalité, les OSC doivent être capables de rechercher, collecter, exploiter et analyser des données en vue de transmettre des informations fiables et des recommandations pertinentes qui pourront influencer la décision d'octroi des certificats de légalité et la délivrance des autorisations FLEGT lors de mise en œuvre effective de l'APV, en intégrant pleinement le système de contrôle de la légalité mis en place dans le cadre de l'APV-FLEGT.



Dans une dynamique de coopération Sud-Sud, un groupe d'experts de la sous-région formés à l'OI-FLEG par REM ont initié FLAG - Field Legality Advisory Group. La volonté de cette organisation de la société civile en cours de création est de donner une meilleure visibilité aux activités d'observation indépendante de la société civile. Spécialisée dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance des ressources naturelles, cette organisation vise l'appui technique des OI-FLEG et OE et une meilleure coordination.

Les rapports finaux des OSC sous-contactées par l'OI-FLEG sont attendus au plus tard le 25 juin ; ils seront prochainement disponibles sur notre site web.

Annexe 1 : Programme de la séance de travail

| Activité JOUR 1 – Evaluations des enquêtes | Horaire | Responsables |
|--|--------------|--------------------------|
| Ouverture et Rappel – Contexte et objectif de l'atelier | 8h30 / 9h15 | OIFLEG |
| Présentation des objectifs, méthodes, résultats, difficultés, et recommandations – Gabon et RCA (30 min MAX/présentation + 30min questions-débat) | 9h15/10h45 | Participants |
| Pause CAFE | 10h45/ 11h00 | |
| Présentation des objectifs, méthodes, résultats et recommandations – Cameroun et RDC (30 min MAX/présentation + 30min questions-débat) | 11h00/12h30 | Participants |
| Pause DEJEUNER | 12h30/13h15 | |
| Présentation (25min) de l'OI-FLEG RDC : projet, méthodologie, travail avec la SC / Questions-Echanges | 13h15/14h30 | OI-FLEG RDC |
| Questions et réponses : Echange et débat autour de la méthodologie et de la pratique des OSC | 14h30/15h45 | Lambert/Bled |
| Evaluation / Feedback : des OSC par l'OI-FLEG – Points à améliorer | 15h45/16h30 | Elodie/Bled |
| Evaluation / Feedback : de l'OI-FLEG/activité par les OSC + recommandations manuel pratique d'OI | 16h30/17h15 | Participants |
| Activité JOUR 2 – Formation complémentaire | Horaire | Responsables |
| Rappel de la journée précédente | 8h30 / 9h15 | Lambert |
| Formation complémentaire Excel (rapport financier) / Word et Winrar/zip (rapport narratif) + Echanges | 9h15/10h30 | Elodie |
| Pause CAFE | 10h30/10h45 | |
| Formation complémentaire méthodologie d'OI et de reporting + Echanges | 10h45/12h45 | Bled |
| Pause DEJEUNER | 12h45/13h30 | |
| Présentation perspectives à l'horizon de 2013 (OI RC, FLAG) | 13h30/14h45 | Lambert-Serge |
| Planning – prochaine étapes Finalisation des rapports/clôture de l'activité Collaboration entre OSC du BC Mise à jour du manuel pratique d'OI | 14h45/15h45 | OIFLEG - Participants |
| Evaluation de l'atelier / Clôture des travaux | 15h45/16h30 | Bled |

Annexe 2 : Liste des participants

Projet « Observation Indépendante pour l'application de la Loi Forestière et de la Gouvernance en appui aux APV FLEGT dans le Bassin du Congo »
(OI-FLEG)

BP 254, Brazzaville, République du Congo
Tel (242) 06 660 24 75 Email : poif_congo@yahoo.fr



Séance de travail avec les Organisations de la Société Civile (OSC) du Bassin du Congo :
Bilan des missions de collecte sur le terrain et partage d'expériences

14/06/2012

| N° | Nom & prénom | Pays | Organisation | Téléphone | e-mail | Signature |
|----|------------------------|------|--------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| 1 | Bondo Serge | RDC | REM/OI-FLEG | 00243 99854235 | serge_bondo@yahoo.fr | |
| 2 | KASANDA JARLINE | RDC | FJR.N | 00243824789413 | Kassandajacquie@yahoo.fr | |
| 3 | Blandine KONGOLO | RDC | OCEAN | 0024381247400 | blandinakongolo@yahoo.fr | |
| 4 | Joelle MUKUNGU | RDC | OCEAN | +243811850412 +243990619199 | joellemukungu@yahoo.fr | |
| 5 | SERGE SABIN NGWAD | RDC | CODELI | +243 812018034 +243 8999 28401 | Sergesabine@yahoo.fr | |
| 6 | Essylot C. LUBALA | RDC | OI-FLEG/REM | +243 993910795 | elubalag@rem.org essylot@yahoo.fr | |
| 7 | MATHAMALE Jean Jacques | RCA | CIEDD-RCA | +236.70808172 | mathamale@yahoo.fr | |

| N° | Nom & prénom | Pays | Organisation | Téléphone | e-mail | Signature |
|----|----------------------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--|-----------|
| 8 | DOUÉ BABOT Geoffroy Hyacinthe | Republique Centrafricaine | CIEDD - RCA | 00236 75103810 -11- 77 010415 | redote_geo@yahoo.fr | |
| 9 | LAURENCE YANGUE | Republique Centrafricaine | CIEDD - RCA | +236 75 031791 -11- 77 32 3153 | lminwos@live.fr | |
| 10 | IMANAJIA - Basile | Republique Centrafricaine | ACTION-VERTE RCA | +236 72 7188 69 -11- 75 01 2953 | imandjidebamla @yahoo.fr | |
| 11 | PA'AH Patricia A. | CAMEROUN | CAFT | 00237 9976 11 83 | paft.cameroon@ gmail.com | |
| 12 | Ziem à Mouguel Martin | Cameroun | Cam - Eco | 00237 94 314 510 | martinziamouguel @yahoo.fr | |
| 13 | Mme MASSO ROSE Pelavgie | Cameroun | Cam - Eco | +237 99 90 88 75 | rosymasso@yahoo.fr | |
| 14 | SAHMO Jean Calain | Cameroun | Cam - Eco | +237 75 05 10 93 | calainjohn@yahoo.fr | |
| 15 | Richardien ZUE dame | Gabon | Brainforest | +241 07 05 22 10 | richardien@gmail.com | |
| 16 | MEYE OBIANG Olivier | Gabon | Brainforest | +241 07 85 27 31 06 77 19 59 | anaultyvier@yahoo.fr olivier.meye@gmail.com | |
| 17 | HUBERT AIDÉ KOUTBA | Gabon | EST/AGNU | +241 07 75 92 67 062 17878 | houberteime@yahoo.fr | |
| 18 | Élodie BARRALON | Royaume Uni | Forests monitor | | ebarralon@ forestsmonitor. org | |

Un projet financé par la Commission Européenne (contrat 2010/220-570) et le DFID, en collaboration avec le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement de la République du Congo

